

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 juin 2021

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt quatre juin deux mille vingt et un, s'est assemblé au gymnase Rabeyrolles sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**MODIFICATION EN
COURS
D'EXECUTION N° 1
DU MARCHE DE
LOCATION ET
MAINTENANCE DES
ENGINS DE
NETTOIEMENT DU
DOMAINE PUBLIC
DE LA VILLE DES
LILAS (MARCHE
N°57/16)**

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Malika DJERBOUA, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL, Gaëlle GIFFARD, Isabelle DELORD, Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Lionel PRIMAULT par Sander CISINSKI, Christian LAGRANGE par Valérie LEBAS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Gaëlle GIFFARD, Brigitte BERGERON par Jimmy VIVANTE, Vincent DURAND par Frédérique SARRE

ABSENTE : Bénédicte BARBET

SECRETAIRE : Malika DJERBOUA

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021

OBJET : MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N° 1 DU MARCHE DE LOCATION ET MAINTENANCE DES ENGIN DE NETTOIEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DES LILAS (MARCHE N°57/16)

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

VU le code de la commande publique, notamment l'article L.1121-1,

VU le marché n°57/16 relatif à la location et maintenance des engins de nettoyage du domaine public de la ville des lilas conclu avec la société SAS SAML SERVICE ASSISTANCE MAINTENANCE LOCATION, sise 9/11, rue Gustave Eiffel, 91351 GRIGNY CEDEX

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Le marché n°57/16 arrive à échéance le 17 juillet 2021 et fait actuellement l'objet d'une procédure de renouvellement.

Conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique, une modification en cours d'exécution n'est pas substantielle si sa conséquence financière n'excède pas 10% du montant initial pour un marché de fournitures ou de services.

Afin d'éviter une rupture de prestation préjudiciable pour la collectivité, il s'avère nécessaire de procéder, par la voie d'une modification en cours d'exécution n°1, à la prolongation du contrat pour une durée de 2 mois et demi afin de couvrir la période de renouvellement du marché, du 18 juillet 2021 au 2 octobre 2021.

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

VU le projet d'avenant présenté,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 1 de prolongation du marché n°57/16 relatif à la location et maintenance des engins de nettoyage du domaine public de la ville des lilas conclu avec la société SAS SAML SERVICE ASSISTANCE MAINTENANCE LOCATION, sise 9/11, rue Gustave Eiffel, 91351 GRIGNY CEDEX et autorise Monsieur le Maire à le signer.

ARTICLE 2 : RAPPEL que les dépenses en résultant seront imputées aux budgets Ville de l'année correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **02 JUL. 2021**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour 34

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20210630-D77-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.